

Communication municipale au Conseil communal N° 682 / 2024

Séance du 25 mars 2024

Subventionnement d'un abonnement de transports publics aux nouveaux jeunes citoyens

Au sein de notre Commune, le contexte actuel mène à devoir adapter l'offre et les infrastructures relatives aux transports publics afin de répondre aux usages multimodaux de la population. Ainsi, ces dernières années, plusieurs améliorations de notre desserte en transports publics ont été apportées. En outre, un projet est actuellement en cours d'élaboration pour offrir une liaison est-ouest performante sur la route de Lavaux.

Dans ce contexte, la Municipalité considère qu'il est souhaitable de promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des plus jeunes générations. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque nouveau jeune citoyen de Lutry peut, l'année civile de ses 18 ans, solliciter un subventionnement unique à hauteur de CHF 100.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics. Cette initiative fait suite à la réponse municipale apportée au postulat du Conseiller Charles Chevalley « *Pour que la commune offre un abonnement demi-tarif aux Lutriennes et Lutriens, l'année de leurs 18 ans* » lors de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2023.

Les modalités relatives à cette subvention sont précisées au sein d'une Directive municipale disponible sur le site internet communal : www.lutry.ch/abo18. Sur cette même page, se trouve également le formulaire à remplir et renvoyer pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Pour en informer les habitants concernés, un article a été publié dans l'Echomunal Express du 1^{er} février 2024. En sus, un courrier d'information a été envoyé à chaque bénéficiaire potentiel en ce début d'année.

Le syndic
Charles Monod

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2024.